



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2025

~~~~~

Date de convocation :  
23/10/ 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le JEUDI 30 OCTOBRE à 18H30, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Noëlle ARMAND, le Maire

Conseillers en exercice présents : LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, AUDEOUD Jean louis, ANTOINE David, QUIDU Baptiste, COQUET Laurence, SEGUIN Stéphane et DECOQ Joelle

Absents :

BROSILLE Fabien

BONNIFACY Laurent

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

**1) RENOUVELLEMENT « CONVENTION POSTE »**

La convention de partenariat avec la Poste pour l'Agence Postale et son personnel est arrivée à échéance le 29 septembre. Dans le cadre du nouveau contrat de Présence postale qui régit le partenariat entre la Poste, l'AMF et l'Etat, une nouvelle convention a été signée.

Il nous est demandé si nous voulons reconduire cette convention à Ste Jalle. La durée de la convention peut être fixée de 1 à 9 ans avec l'indemnité forfaitaire actuelle.

Mme le Maire demande de voter pour la reconduction de la convention à Ste Jalle et le nombre d'années.

Voté à l'unanimité pour une durée de 9 ans.

## **2) ERREUR SUR DERNIERE DELIBERATION « MARCHE DE L'ETE »**

Lors du dernier conseil nous avons effectué la délibération pour le MARCHE DE L'ETE et une erreur sur le prix du forfait électricité a été commise. En effet nous avons voté un montant de 10 € alors que le forfait depuis 2 ans est à 15 €.  
Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir revoter pour la modification de ce montant

Voté à l'unanimité

## **3) NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL Mme EYSSERIC ANNIE**

Le contrat de Mme Eysseric se termine le 31 octobre 2025.  
Mme le Maire explique que Mme Eysseric sera à la retraite au 1<sup>er</sup> FEVRIER 2026. Le nouveau contrat sera donc de 3 mois et finira donc le 31 JANVIER 2026.  
Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir voter pour cette reconduction.

Voté à l'unanimité.

## **4) PRIME M. JURDIC BERNARD**

M. JURDIC BERNARD est responsable du Camping Municipal durant toute la saison depuis maintenant 4 ans en tant qu'auto-entrepreneur avec un tarif de 13 € de l'heure. Pour compenser en 2024 nous lui avons alloué une prime de 1.200 € pour compenser le tarif peu élevé.  
Pour 2025 Mme le Maire demande l'avis des conseillers et propose de renouveler cette prime et de lui octroyer un montant de 1.200 €

Mme le Maire demande de voter.

Voté à l'unanimité

## **5) RENOVATION SANITAIRES CAMPING**

La fréquentation du camping depuis l'installation des bornes électriques est en hausse toutes les années et donc le chiffre d'affaires également  
Par contre nous avons un retour très négatif sur les sanitaires qui n'ont jamais été rénovés depuis leur création. Donc il est urgent de refaire l'ensemble sans toucher à la structure extérieure. Il s'agit de travaux importants car tout doit être changer (lavabos, douches, wc, éviers, PMR, portes, carrelage, création de plafonds) et du coup il est envisagé de créer un espace pour la vidange des

campings car sur l'emplacement 22 qui se trouve à proximité des sanitaires et surtout des bouches d'évacuation.

Nous avons demandé des devis par l'intermédiaire de M. FAURE Plombier Chauffagiste Gaz à Nyons (le seul qui fasse le gaz). Celui-ci a refait les sanitaires du camping de Vinsobres avec une équipe (maçon, électricien, carreleur, plaquiste) ;

Nous avons donc reçu les devis des 5 entreprises. Le montant total des travaux s'élève à 91 819 € dont 50% peut être financé par le département sur 2026.

Après que Mme le Maire est fait circuler les photos des sanitaires actuels et les devis, une discussion entre conseillers se met en place

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

## **6) FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2026**

La commune propose de financer à hauteur 50% avec un plafond de 900€ le feu d'artifice. Ce financement se fera à condition qu'il soit effectué par un artificier professionnel, que l'association organise un bal et s'occupe de la buvette.

Ce financement sera proposé lors de la réunion avec l'ensemble des associations.

Voté à l'unanimité.

## **DIVERS**

- Nous avons été informés par la Préfecture et la D.D.T. que certains arbres en bordure du réseau routier qui sont malades et remplacés dont 3 sur l'allée de platanes. Nous avons demandé plus d'explication mais l'arrêté pour définir la société qui va couper ces arbres est déjà pris donc peu d'espoir pour les conserver. Nous ne sommes pas les seuls concernés, plusieurs villages aux alentours sont concernés.
- La descente au parc de jeux après le pont sur l'Ennuyée devient très dangereuse. Nous allons demandé des devis pour sécuriser
- Egalement des devis vont être demandés pour refaire les « dos d'âne » au niveau du Camping et du Lavoir à l'entrée du village

Tous les points ont été vus, la séance est levée à 21H25

